



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE 13 MARS A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

PRESENTS : Claire TRAMIER, Hervé MOINAUD, Alice DOUAUD, Christine BRETECHE, Isabelle BALBINE, Yoann DORNER, Stéphane MENAGER, Anne BRASSET-LAURENDIN, Eva ANDREY

ABSENTS EXCUSES :

Ghislaine CHANTEAU, procuration à Claire Tramier

Pascal PRODEAU, procuration à Alice Douaud

Maxence AUTIER

Secrétaire de séance : Christine Bretéché

➤ **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 février 2023 à l'unanimité.**

➤ **Vote du compte de gestion 2022 de la commune**

Après présentation des comptes de dépenses et recettes, les décisions modificatives réalisées et après s'être assurés de la conformité de l'exercice 2022 avec le compte administratif de la commune 2022. Il est constaté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni réserve.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022

➤ **Vote du compte administratif 2022 de la commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yoann DORNER, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		280 757.14 €		76 450.08 €
Opération de l'exercice	171 199.69 €	120 239.10 €	670 171.90 €	698 987.34 €
Affectation 1068				
Totaux	171 199.69 €	400 996.24 €	670 171.90 €	775 437.42 €
TOTAUX		229 796.55 €		105 265.52 €

Madame la Maire se retire de la salle pour laisser les membres présents procéder au vote.

Le conseil municipal (9/9 voix) approuve à l'unanimité le compte administratif et les résultats tels que définis ci-dessus.

➤ **Affectation du résultat d'exploitation – commune - 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de 105.265.52 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (1068) : 28.815.44 €

Excédent de fonctionnement reporté (002) : 76.450.08 €

➤ **Fixation des taux des taxes foncières**

Par délibération du 25 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB 2022 : 31.69 %

TFPNB 2022 : 49.95 %

Après en avoir échangé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de varier les taux d'imposition en 2023, portant une augmentation de 3% sur chacun des taux.

TFPB 2023 : 32.64 %

TFPNB 2023 : 51.45 %

La TH subsistant sur les résidences secondaires (THRS), fixée entre 2020 et 2022 à 12.26 %, il convient de reporter la même augmentation sur son taux :

TH 2023 : 12.63 %

Approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

➤ **Augmentation d'un temps de travail administratif**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs afin de modifier le poste d'adjoint administratif pour un passage à 60 % à compter du 1^{er} avril 2023 en raison d'un surcroît d'activité administrative;

Madame la Maire propose au conseil municipal d'actualiser comme suit le tableau des emplois et des effectifs de la Commune de Lavau sur Loire :

- Ajout d'un poste d'adjoint administratif à 60%
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 50%

Approbation à l'unanimité.

➤ **Divers**

Animation avec Estuarium pour l'école du Granit Bleu de Lavau sur Loire :

La directrice de l'école sollicite un soutien financier afin de faire bénéficier les élèves d'une sortie découverte / animation autour des marais.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le projet et autorise la prise en charge financière du coût s'élevant à 760 €.

Candidature « Bouge ton Coq » :

Lancé en janvier 2020, Bouge ton Coq ! est un mouvement citoyen qui conçoit, finance et met en œuvre de grandes opérations pour essaimer et passer à l'échelle des solutions d'intérêt général, innovantes, au service des citoyens des campagnes. Exemple avec MonEpi qui permet de recréer des épiceries dans les villages. La commune s'est portée volontaire pour s'inscrire dans ce projet. En fonction de la sélection ou non de la commune, une information publique sera organisée.

Recensement des parcelles communales

Présentation d'un travail mené par Christine Bretéché sur les propriétés de la commune :

Recensement des chemins ouverts ou non ouverts, petites parcelles disséminées aux abords ou dans des espaces privés.

Différentes questions sont soulevées sur l'éventualité et le coût du bornage, de la fonction historique ou à venir de la parcelle, intérêt de conservation ou non.

Fin de la séance à 22h.